BANQUE DES ETATS
DE
L'AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire du : *06 octobre 2025*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 06 octobre 2025 à Malabo (République de Guinée Equatoriale), sous la présidence de Monsieur IVAN BACALE EBE MOLINA, Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Economique de la République de Guinée Equatoriale.

Après avoir pris connaissance de l'état de mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de ses sessions antérieures, le Conseil d'Administration a analysé les évolutions récentes de la conjoncture économique et financière de la Sous-région ainsi que les perspectives à court et moyen termes. De même, il a pris note des développements enregistrés dans le cadre de la coopération entre les pays membres de la CEMAC et le Fonds Monétaire International (FMI).

En outre, le Conseil d'Administration a examiné et adopté le budget révisé de la BEAC au titre de l'exercice 2025, arrêté en recettes à FCFA 530 849 712 639 et en dépenses à FCFA 290 873 933 977, dégageant un excédent prévisionnel de FCFA 239 975 778 662. Il a aussi adopté les Rapports du Comité d'Audit, du Collège des Censeurs et du Comité des Rémunérations de la BEAC et pris acte du Rapport annuel 2024 du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC).

S'agissant de la création du Dépositaire Central Unique de la CEMAC (DCU-CEMAC), le Conseil d'Administration a autorisé la BEAC à procéder à la libération de la somme de FCFA 1 040 000 000, correspondant à sa quote-part dans le capital social et assurer, à titre transitoire, le portage des actions non libérées par certains actionnaires d'un montant de FCFA 814 580 000.

Le Conseil d'Administration a également approuvé la stratégie de gestion du risque de change lié à la position pour compte propre issue des comptes en devises. Il a enfin délivré son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) du Règlement relatif au Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC). /-

Le Président du Conseil d'Administration,

Conseil d'Administration * Le Président * de la BEAC *

Ivan BACALE EBE MOLINA